

Image not found or type unknown



société radiée à tort par un greffier

Par **giannu**, le **29/10/2021** à **16:07**

Bonjour Maitre, Mons entreprise a été radiée à tort par le greffier d'un tribunal de commerce ce qui a engendré d'énormes conséquences pour ma société ! (image de ma société, problème de trésorerie, refus de prêt, fiches de paye impossible à établir, insee, cfe, urssaf, etc...

Puis je porter plainte contre le greffier dument nommé ? Le tribunal de Commerc ? Puis je prétendre à une compensation financière ?

je vous en remercie